RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Institut national du patrimoine

Admission d'étudiants internationaux

Dossier de candidature à l'Institut national du patrimoine

Formation d'application de 6 mois

Nom :

Prénom :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

LABEL DIVERSITÉ
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Qui peut faire acte de candidature ?

L'accueil d'étudiants internationaux est mis en place pour les personnes désireuses de se préparer à gérer une collection et un établissement patrimonial, à manager une équipe, à exercer des responsabilités de service ou de projet, de comprendre en profondeur le fonctionnement du monde du patrimoine en France pour pouvoir ensuite travailler en collaboration avec des conservateurs français.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein, titulaires d'un niveau licence, peuvent aussi participer au concours de recrutement des conservateurs donnant accès après formation à l'Inp au corps d'Etat des conservateurs ou au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Les conditions requises sont les suivantes :

- Posséder un **très bon niveau universitaire**, comparable à celui des candidats au concours de conservateur du patrimoine en France.

- **Pouvoir suivre sans difficultés des cours, des conférences ou des réunions en langue française** (niveau B2 minimum à justifier).

- **Justifier de ressources financières suffisantes pour le financement des frais de séjour** (frais d'hébergement, de transport…).

Quelle formation ?

Le premier semestre du cycle de formation initiale des conservateurs du patrimoine, de janvier à juin, comprend des enseignements théoriques alternant avec des stages pratiques (deux stages de six et quatre semaines), uniquement en France et très généralement à Paris ou en proche région parisienne. À l'issue de la formation et du jury de sortie, les élèves internationaux reçoivent, si leurs résultats le permettent, le diplôme international d'études en conservation du patrimoine.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site internet de l'Inp:
https://www.inp.fr/formation-initiale/choisir-sa-formation/formation-conservateurs

Où et quand déposer son dossier de candidature ?

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au directeur de l'Inp à l'adresse suivante, jusqu'au **31 mai de l'année en cours, pour une formation débutant en janvier de l'année suivante** :

M. Charles Personnaz, Directeur - Institut national du patrimoine - 2 rue Vivienne - 75002 Paris

Ou par email : international@inp.fr

Une commission statuera au mois de juillet sur l'admission des candidats dans la limite des places disponibles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CANDIDAT
(FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation de famille : marié(e) ☐ célibataire ☐ autre ☐

Nombre d'enfants :

Adresse actuelle :

Adresse éventuelle en France :

Téléphone (où il serait possible de vous joindre facilement) :

Adresse électronique (e-mail) :

CURSUS SUIVI / NIVEAU DE FORMATION

A/ Études suivies (domaines, niveau atteint, etc.)

Joindre un cv. Donner des explications détaillées permettant de comparer avec les programmes français. Joindre si possible les pièces justificatives.

B/ Recherche et travaux effectués ou en cours

Titre des recherches et travaux : Date :

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Langue maternelle :		
Langues pratiquées : indiquez le niveau (excellent, très bon, bon, moyen, passable) à l'oral et à l'écrit	ORAL	ECRIT
- français* :		
- autres langues :		
-		
-		
-		

***** Décrire précisément la nature, la durée et le niveau des études en langue française (joindre tout diplôme ou attestation confirmant la maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit) :

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE

- **Donner une liste en précisant les organismes, la nature des fonctions exercées, et les dates**

PROJET PROFESSIONNEL POST-FORMATION À L'INP

Préciser notamment les points suivants :

- Présentez-nous votre projet professionnel ou votre projet d'évolution professionnelle au terme de la formation / du stage à l'INP :

- Détaillez votre projet :

- Quelles opportunités en termes de mobilité et de relations internationales envisagez-vous ?

Compléter éventuellement sur feuille libre.

À quel domaine rattacheriez-vous votre expérience professionnelle ? (Cochez la case)

- ☐ archives
- ☐ musées
- ☐ archéologie
- ☐ inventaire / monuments historiques
- ☐ patrimoine scientifique, technique et naturel

FRAIS DE FORMATION, DE SÉJOUR, DE TRANSPORT

L'Inp prend en charge les frais de formation (frais de scolarité, accompagnement individualisé, enseignements, frais de déplacement lors des visites extérieures etc.) et le **candidat s'engage à l'assiduité et à la ponctualité**.

Les élèves doivent prendre en charge le titre de transport international, les démarches administratives (visa…), le séjour en France (hébergement, nourriture, transport local), la couverture sociale (maladie, responsabilité civile et rapatriement).

Présentez de façon détaillée les moyens matériels dont vous pourrez disposer pour votre séjour en France, pendant la formation (bourse du pays d'origine, du poste diplomatique, autre financement…) :

Vous n'avez pas de financement possible ☐

LOGEMENT

L'Institut national du patrimoine ne peut assurer l'hébergement des stagiaires internationaux pendant leur formation.

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et je garantis l'exactitude des informations que j'ai fournies.

Signature du candidat :